

Classement hôtelier

Enjeux

Le 22 juillet 2009, la loi de développement et de modernisation des services touristiques est publiée (Loi n° 2009-888). Cette dernière a pour objectif essentiel de faire évoluer l'Hôtellerie Française afin de satisfaire, d'une part, aux nouvelles attentes des touristes français et étrangers, mais aussi de :

- Réactualiser le référentiel de 1986,
- Créer une nouvelle catégorie « 5 étoiles », afin d'offrir à l'hôtellerie française une meilleure lisibilité à l'étranger,
- Inciter à la modernisation des établissements,
- Intégrer de nouveaux critères (développement durable, propreté...),
- Introduire des critères « à la carte » permettant de préserver la diversité de l'offre.

Offre DEKRA

En tant qu'organisme accrédité, DEKRA Industrial intervient lors de vos procédures de classement pour inspecter votre établissement selon les critères prévus par la réglementation :

- L'inspection est réalisée à partir d'un examen documentaire, visuel et fonctionnel. Elle est fondée sur un ensemble de 246 critères obligatoires et de critères « à la carte »,
- La remise d'un rapport de contrôle comprenant une attestation de visite se concluant par un avis favorable ou défavorable,
- En complément, pour les catégories 4 et 5 étoiles, des visites mystères doivent être réalisées.

Vos obligations

La demande de classement n'est pas obligatoire. Chaque établissement pourra, sur la base du volontariat, se soumettre à un audit pour estimer son niveau de prestations. Cependant à l'échéance du terme les hôteliers n'ayant pas réalisé d'audit, se verront retirer leurs étoiles. Dans le cadre d'une demande de classement, l'hôtelier doit obligatoirement faire appel à un cabinet accrédité par le COFRAC.

Installations concernées

Le classement hôtelier est établi à partir de 6 chambres.

Zoom sur la Réglementation

- Code du tourisme : Art. L311-6 et D311-4 à D311-11
- Arrêté du 23 décembre 2009 fixant les normes et la procédure de classement des hôtels de tourisme.

Formation

DEKRA Industrial met en place les formations suivantes liées au domaine de l'hôtellerie

- Formations CHSCT,
- Formation environnement (gestion de l'eau, gestion des déchets...),
- Formation incendie,
- Formation secourisme,
- ...

Prestations complémentaires

Pour compléter son offre, DEKRA Industrial vous propose les prestations suivantes :

- Prestation d'accessibilité aux personnes handicapées,
- Vérifications réglementaires dans les établissements recevant du public (ERP),
- Vérification des installations électriques,
- Coordination des systèmes incendie,
- Contrôle des ascenseurs et monte charges,
- Vérification de la continuité des radio communications électriques en sous sol,
- Diagnostic de performance énergétique,
- Contrôle et vérification des équipements de loisirs et de plein air.